

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-17

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	5 000 000
Jeunesse et vie associative	0	2 066 958
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	7 066 958
<b>SOLDE</b>	-7 066 958	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, le présent amendement procède à une minoration de 7 066 958 € des autorisations d'engagement et de 7 066 958 € des crédits de paiement de la mission « Sport, jeunesse et vie associative ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 5 000 000 € en autorisations d'engagement et de 5 000 000 € en crédits de paiement du programme « Sport » ;
- une minoration de 2 066 958 € en autorisations d'engagement et de 2 066 958 € en crédits de paiement du programme « Jeunesse et vie associative ».